



## **163004 - Si on apprend la mort du fœtus 11 semaine plus tard et s'il est délivré tardivement, doit on lui faire la prière des morts et lui donner un nom?**

---

### **question**

Le fœtus est mort dans mon ventre et je ne l'ai su qu'après 11 semaines. Je ne sais ni quand ni comment il est mort. Même les médecins n'ont pu établir avec exactitude la date de sa mort. Maintenant , j'ai le choix entre une césarienne pour le délivrer ou attendre qu'il sorte naturellement. Qu'est-ce qui est préférable du point de vue de l'Islam. Que faudrait faire pour qu'il sorte? Faut il lui donner un nom? Quelles sont les dispositions légales le concernant?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il faut s'en référer en ce qui concerne l'avortement du fœtus à un médecin sûr qui connaît bien votre cas. Mais si le maintien du fœtus mort dans votre ventre ne vous nuit pas, restez patiente et n'ayez pas recours à une opération car , en principe, on doit éviter de faire mal à son corps et d'utiliser de la drogue (pour s'anesthésier) sauf en cas de nécessité.

Ibn Hazm (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Ils sont tous d'avis qu'il n'est permis à personne de se tuer et de s'amputer d'un organe ou de s'affliger une douleur en dehors d'un traitement nécessitant l'amputation du seul membre source de la douleur.** Extrait de Maratib al-Idjmaa,p. 157.

Deuxièmement, si le fœtus sort, on l'enveloppe dans un morceau de tissu et l'enterre sans le laver ni lui faire la prière des morts. On ne lui donne pas un nom ni lui fait un baptême. En effet, toutes ces dispositions concernent le fœtus qui a reçu le souffle de la vie, souffle qu'on ne reçoit qu'au bout de quatre mois de grossesse.



A supposer que l'avortement n'ait lieu qu'après l'écoulement de quatre mois, rien des dispositions susmentionnées ne serait appliqué, si son décès est connue certainement.» Voir la réponse donnée à la question n° [13198](#) et la question n° [71161](#).

Troisièmement, le sang qui coule avec l'avortement est comme le sang des couches car si l'avortement a lieu après 80 jours, le sang qui l'accompagne est comme le sang de l'accouchement. Voir la réponse donnée à la question n° [12475](#).

Allah le sait mieux.